



# ALTERIS

## CHARTRE DE LA BIENTRAITANCE ASSOCIATIVE

### Préambule

La bientraitance constitue un principe fondamental dans l'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis au sein de l'Association. Elle vise à promouvoir leur sécurité, leur épanouissement, leur dignité, leur autonomie et le respect de leurs droits. La présente charte engage l'ensemble des professionnels, bénévoles et partenaires à adopter une posture éthique et responsable.


Elle s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité, en cohérence avec les textes législatifs et réglementaires, notamment la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) et le nouveau référentiel d'évaluation de la Haute Autorité de Santé (HAS).

### Principes fondamentaux de la bientraitance

La bientraitance est une culture partagée qui inspire les actions individuelles et les relations collectives. Elle consiste en une posture professionnelle faite de respect, de vigilance, de bienveillance et d'adaptation permanente aux besoins de chaque personne accueillie et accompagnée. Elle s'inscrit dans une dynamique collective impliquant l'institution, les professionnels, les personnes accueillies et accompagnées, les familles et les partenaires.

Les principes fondamentaux sont les suivants :

- ✚ Le respect de la personne accueillie et accompagnée, de son histoire, de sa culture et de ses choix
- ✚ La garantie de sa sécurité physique, psychique et affective
- ✚ La prise en compte de ses besoins, attentes et singularités, y compris dans sa manière de communiquer
- ✚ La reconnaissance de ses compétences, de ses potentialités et de ses droits
- ✚ La promotion et la prise en compte de son expression individuelle et collective
- ✚ Le rejet de toute forme de violence, de maltraitance, de discrimination ou de négligence
- ✚ L'accompagnement vers l'autonomie, dans le respect de son rythme et de ses choix
- ✚ La co-construction de son parcours et de son projet personnalisé en lien avec ses représentants légaux

- 
- ✚ Le travail en équipe et en collaboration avec les familles et les partenaires, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur
  - ✚ La formation continue à la bientraitance et à l'éthique des professionnels

## Engagements de l'Association

---

ALTERIS s'engage à promouvoir la bientraitance au quotidien dans les établissements et services et met tout en œuvre pour obtenir les financements nécessaires :

- ✚ Mise en place d'espaces de réflexion collective : analyses de pratiques professionnelles, réunions d'équipe, réunions de projet, synthèses, etc
- ✚ Formation, information et sensibilisation régulières pour l'ensemble des professionnels et systématiques pour les nouveaux arrivants
- ✚ Mise à disposition des supports, outils et moyens nécessaires au respect de cette charte
- ✚ Veille à la stabilité et à la clarté du cadre associatif/institutionnel, à la continuité des parcours et à la cohérence des pratiques éducatives
- ✚ Développement d'une dynamique associative/institutionnelle participative impliquant les professionnels, les personnes accueillies et accompagnées et leur famille
- ✚ Mise en place d'un Comité de Réflexion Ethique Associatif
- ✚ Mise en place d'une équipe dédiée à la démarche d'amélioration continue de la qualité, déclinée du niveau associatif aux établissements, ainsi que d'instances associées (Comité de Pilotage Qualité, Comité Technique Qualité, Comité Paritaire QVCT, Comité Qualité...)

## Définition de l'éthique

---

L'éthique est grandement liée à la notion de bientraitance. C'est une réflexion permanente, individuelle et collective, sur ce qui est juste dans la relation à autrui. Elle guide les pratiques professionnelles en interrogeant les choix, les décisions et les postures dans le respect des droits, de la dignité, et de l'intérêt supérieur des enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés. L'éthique professionnelle implique de conjuguer les règles, les valeurs, les principes et le discernement individuel pour agir au mieux dans chaque situation.

Des espaces de discussion et de mise en débat des situations complexes rencontrées sont organisés (réunion d'équipe, analyse des pratiques professionnelles, cellule d'analyse des événements indésirables...) afin de soutenir les professionnels, d'enrichir les décisions et de prévenir les risques de maltraitance. L'Assemblée générale de l'Association est également dotée d'un Comité de Réflexion Ethique : un espace de veille et de consultation ouvert ayant pour objectif de permettre de mener une réflexion collective et étayée sur des situations ou des difficultés rencontrées, dans le cadre des missions de l'Association.



## Engagements des professionnels

---

Chaque professionnel s'engage à :

- ✚ Porter une attention bienveillante, empathique et respectueuse à chaque personne accueillie et accompagnée et à respecter ses droits
- ✚ S'interroger régulièrement sur ses pratiques professionnelles, se former, s'informer et participer aux espaces de réflexion internes et externes à l'institution
- ✚ Recourir aux ressources internes et externes pour répondre au plus près des besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis
- ✚ Signaler sans délai toute situation de maltraitance ou de risque
- ✚ Veiller à instaurer un climat de confiance, de sécurité et de stabilité (cohérence éducative) au quotidien
- ✚ Créer une relation éducative facilitant l'expression individuelle et collective, en mettant à disposition des espaces et outils adaptés aux capacités d'expression de chacun
- ✚ Mettre en œuvre un travail de confiance avec les familles et les proches, dans le respect de leurs droits
- ✚ Contribuer à une dynamique institutionnelle favorisant l'amélioration continue des pratiques en participant activement aux espaces de réflexion et d'évaluation
- ✚ Co-construire avec la personne accueillie et accompagnée et ses représentants légaux, un projet individualisé évolutif et respectueux de ses besoins

## Mise en œuvre et suivi

---

Chaque établissement et service s'engage à intégrer cette charte dans son projet, à la faire connaître à tous les acteurs (professionnels, personnes accueillies et accompagnées, familles, partenaires), à l'actualiser régulièrement et à en suivre l'effectivité.

Les responsables qualité sont les référents bientraitance sur chaque pôle. Ils peuvent être accompagnés par un élu du CVS afin de veiller à la diffusion, à l'appropriation et à la déclinaison concrète de cette culture au quotidien. Des indicateurs de suivi et des remontées d'informations (réclamations, observations, suggestions) alimenteront une démarche d'évaluation régulière.

Validée à Clermont-Ferrand,

le 18/11/2025

**Les Co-Présidents**

Anne-Marie REGNOUX – Jean-Yves BASSUEL



**Le Directeur général  
des établissements et services**

Antoine DESFORGES

